Image not found or type unknown

Maison en indivision

Par **Magiloo**, le **19/01/2021** à **16:32**

Bonjour,

Je suis propriétaire d'une maison en indivision avec ma soeur qui va garder la maison. Il s'agit d'une ancienne maison vigneronne et dans le grenier il reste du matériel de mon père.

J'aimerais bien récupérer une roue en fonte car c'est décoratif et affectif. Il y a quelques mois, je suis allée me renseigner à la Chambre régionale des notaires de mon département.

Le notaire m'a indiqué que cet outil avait été placé après la construction de la maison et que je pouvais essayer de l'enlever en essayant de ne pas laisser de trace. La roue est vissée à un

socle, je laisserai le socle sur le plancher. Il n'y aura donc pas de traces. Ma soeur souhaite effectuer des travaux dans cette maison pour faire de l'investissement locatif. Le plancher, très

vieux, va donc être refait. Pour toutes ces raisons indiquées, pourriez-vous confirmer ce que m'a dit le notaire ?

Merci d'avance

Par **youris**, le **19/01/2021** à **18:12**

bonjour,

votre soeur est d'accord pour que vous récupériez cette roue ?

Je ne vois pas pourquoi vous avez posé la question à votre notaire, puisque vous êtes en indivision avec votre soeur, cela ne concerne pas le notaire.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés